TITRE :	Institut des ressources naturelles des Premières Nations
OBJET :	Ressources naturelles et développement économique
PROPOSEUR(E) :	Byron Louis, Chef, bande indienne de l'Okanagan, C.-B.
COPROPOSEUR(E) :	Perry Bellegarde, Chef, Première Nation de Little Black Bear, SK
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Les Premières Nations sont depuis des milliers d'années les gestionnaires traditionnels de terrains forestiers qui contribuent à la pérennité des cultures, de l'environnement et des économies de centaines de communautés des Premières Nations dans l'ensemble du Canada, et elles comptent le rester.

B. La conclusion de traités entre les nations autochtones et la Couronne comprend l'échange de promesses solennelles, notamment la promesse que les Premières Nations seront en mesure d'exercer leurs droits, leur compétence et leur gouvernance sur les terres et les cours d'eau, comme elle l'ont fait depuis des temps immémoriaux.

C. Les terrains forestiers traditionnels des Premières Nations, comme les ressources naturelles présentes sur ces derniers, sont maintenant considérés comme des régions d'importance mondiale.

D. Les Premières Nations sont sous-représentées dans tous les secteurs liés aux ressources — p. ex. la politique et la législation forestières, le développement du secteur forestier et les négociations relatives à l'utilisation et à la protection des forêts, en particulier l'écozone de la forêt boréale.

E. Les Premières Nations sont actuellement exclues de l'industrie des produits forestiers, de la réforme de la tenure et de la nouvelle économie mondiale du carbone.

F. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) affirme que les peuples autochtones ont le droit de posséder des terres, territoires et ressources parce qu'ils leur appartiennent traditionnellement, et le Canada a ratifié ces principes ainsi que d'autres.

G. Le Canada a signé la Convention sur la diversité biologique qui demande à tous les États de reconnaître et de propager les connaissances et pratiques traditionnelles des peuples autochtones qui favorisent une utilisation durable des ressources biologiques, telles les forêts.

Copie certifiée d'une résolution adoptée 14e jour de juillet 2011 à Moncton (Nouveau-Brunswick)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

H. Les conclusions de la Réunion du Groupe d'experts internationaux sur les peuples autochtones et les forêts ont été présentées lors de la 10e session de l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones (UNDRIP), qui s'est tenue en mai 2011. Elles soulignent le fait que les peuples autochtones possèdent, gèrent intelligemment et préservent les forêts depuis des milliers d'années et qu'il est crucial de protéger leurs droits afin de garantir une bonne gestion à long terme des forêts dans le monde.

I. Les Premières Nations doivent assurer un leadership dans les secteurs des ressources naturelles du Canada afin de se prévaloir de leurs droits, de leur titre et de leur droit de propriété s'appliquant à leurs terres traditionnelles et de favoriser l'utilisation d'un processus décisionnel constructif, la gestion partagée des ressources et le partage équitable des débouchés et retombées économiques relatifs à leurs terrains forestiers et aux ressources naturelles présentes sur ces derniers.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée :

1. Enjoignent l'Assemblée des Premières Nations (APN) de travailler en collaboration avec les Premières Nations, les organismes œuvrant dans le secteur des Premières Nations, les organismes gouvernementaux, les partenaires industriels, les universités et les organisations du secteur privé à l'étude et à l'élaboration d'avant-projets de création d'un Institut des ressources naturelles des Premières Nations indépendant, qui serait chargé de stimuler la croissance et le développement durables dans divers secteurs des ressources naturelles par des activités de recherche, d'élaboration de politiques, d'information, d'acquisition de capacités, de défense d'intérêts et de soutien.

2. Enjoignent l'APN de présenter ces avant-projets et des recommandations portant sur la création d'un institut des ressources naturelles des Premières Nations aux Chefs en assemblée à des fins d'examen et de décision.

Copie certifiée d'une résolution adoptée 14e jour de juillet 2011 à Moncton (Nouveau-Brunswick)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL